

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/nos-actions/2009/article/pour-une-representation>

Pour une représentation démocratique dans les communautés d'agglomération

- Nos actions

- 2009

-

Date de mise en ligne : dimanche 8 février 2009

Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés

Savez-vous qu'une grosse part des décisions prises pour la vie communale sont en fait prises par le communauté d'agglomération ?

Comme par exemple les sujets concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'assainissement, le transport urbain, la culture ...

Avec une tendance croissante des communes à déléguer aux communautés d'agglomération leurs responsabilités.

Comment sont désignés les conseillers communautaires ?

Ce sont des conseillers municipaux désignés par les conseils municipaux membres de la communauté.

Mais rien n'est prévu dans les textes pour assurer le contrôle démocratique par la présence de membres de l'opposition.

La plupart du temps, les communes ne désignent que les conseillers municipaux de la majorité comme conseillers communautaires.

Pour que cela change, nous vous invitons à signer la [pétition citoyenne](#)